

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2009 A CAUVIGNAC

L'an deux mille neuf, le 1<sup>er</sup> juillet à 20h30, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Cauvignac, sous la Présidence de M. Jean-Pierre BAILLE.

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

<b>Captieux :</b>	Mme RIVIERE Florence, MM. ADAM Lionel, BERNARD Georges, CRAPON Bruno,
<b>Cauvignac :</b>	Mme COUSTET Nicole, M. LARRERE Jean-Luc,
<b>Cours-les-Bains :</b>	Mme PIZZINATO Jeany, M. LABARDIN Etienne,
<b>Escaudes :</b>	Mme ROUCHALEOU Jeanine, M. MANSENCAL Christian,
<b>Giscos :</b>	MM CAPES Jean-Pierre, LEBERON Jean-Claude ;
<b>Goulade :</b>	Mme CARDOIT Jacqueline, M. CARDOIT René,
<b>Grignols :</b>	MM. BAILLE Jean-Pierre, CHAMINADE Patrick, JAYLES Bernard, LORENZON Nicolas,
<b>Labescau :</b>	MM. BORDENAVE Bernard, LAFARGUE Christian,
<b>Lartigue :</b>	Mme GREGET Frédérique, M. LABOUYRIE Alain
<b>Lavazan :</b>	Mme LATRILLE Jeannette, M. LAPORTE Jacky,
<b>Lerm-et-Musset :</b>	MM. DARGUENCE Michel, LAGARDERE Paul-Claude,
<b>Marions :</b>	Mme PORTET Adeline, M. CASTAGNET Richard,
<b>Masseilles :</b>	Mlle LAPEYRE Madeleine, M. POUJARDIEU Marc,
<b>St-Michel-de-Castelnau :</b>	M. LOUBIERE Pierre,
<b>Sendets :</b>	MM. BONHOMME Bernard, LABAT Marc,
<b>Sillas :</b>	MM. DABITCH Claude, EGGENSPIELER Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Mme Jeany PIZZINATO

Absents ou excusés :

Date de convocation : le 23 juin 2009

\*\*\*

La séance du conseil débute par une réception, préparée par Nicole COUSTET, du personnel de la CDC transféré au SICTOM du Langonnais dans le cadre de notre adhésion au syndicat. M. BAILLE remercie MM. DULUC, FERRAND, LOUBRIE et SANGO pour le travail qu'ils ont accompli au sein de la Communauté de Communes et leur souhaite une bonne continuation au sein de leur nouvelle équipe.

\*\*\*

Jean-Pierre introduit la séance en expliquant qu'une réunion s'est tenue au siège du SICTOM la semaine dernière, à laquelle étaient conviés le personnel de la collecte, Delphine HOUGAS et Sophie PUYO. Les présidents des deux structures ont assuré la passation de pouvoirs. Ce transfert de personnel vers le SICTOM va se traduire par une amélioration sensible de la rémunération des agents au travers du régime indemnitaire.

Le changement d'employeur ne génère pas chez les agents de difficultés particulières. M. BAILLE propose cependant qu'une enveloppe complémentaire d'IAT leur soit versée pour les remercier du service accompli au sein de la CDC.

\*\*\*

### **Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 26 mai 2009 à Captieux**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

\*\*\*

### **Adhésion au SICTOM du Langonnais**

#### **1- Perception de la REOM**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a adhéré au SICTOM du Langonnais à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009. Il explique à l'Assemblée qu'un EPCI à fiscalité propre qui adhère, pour l'ensemble de la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers », à un syndicat mixte bénéficiant d'un régime dérogatoire (articles L.2333-76 du

CGCT, et 1520-II et 1609 nonies A ter du CGI) qui lui permet de percevoir la REOM en lieu et place du syndicat mixte qui l'a préalablement instituée.

Les EPCI à fiscalité propre qui n'assurent plus le service peuvent non seulement continuer à percevoir la redevance mais également faire prendre en compte le produit de cette recette au numérateur de leur coefficient d'intégration fiscale (CIF), utilisé dans le calcul des dotations de l'Etat.

Le Président propose donc au Conseil Communautaire d'appliquer ce régime dérogatoire.

**Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide :**

- **que dans le cadre de son adhésion au SICTOM du Langonnais, effective au 1<sup>er</sup> juillet 2009, la Communauté de Communes continuera à percevoir la REOM en lieu et place du syndicat.**

## **2- Désignation des délégués de la Communauté de Communes au SICTOM du Langonnais**

Jean-Pierre BAILLE explique que la Communauté de Communes doit être représentée au sein du SICTOM par 16 membres titulaires et 16 suppléants.

Font acte de candidature, les délégués suivants :

Captieux : Georges BERNARD, Bruno CRAPON,  
Cauvignac : Jean-Luc LARRERE, Nicole COUSTET,  
Cours-les Bains : Jeany PIZZINATO, Alain LABARBE,  
Escaudes : Christian MANSENCAL, Isabelle COUHAULT,  
Giscos : Jean-Claude LEBERON, Jean-Pierre CAPES,  
Goulade : Jacqueline CARDOIT, René CARDOIT,  
Grignols : Patrick CHAMINADE, Bernard JAYLES,  
Labescan : Christian LAFARGUE, Bernard BORDENAVE,  
Lartigue : Alain LABOUYRIE, Maurice TRONCHON  
Lavazan : Jacky LAPORTE, Denis LABREZE,  
Lerm-et-Musset : Michel DARGUENCE, Paul-Claude LAGARDERE,  
Marions : Adeline PORTET, Richard CASTAGNET,  
Masseilles : Jean-Guy LEVEILLE, Marc POUJARDIEU  
Sendets : Marc LABAT, Bernard BONHOMME,  
Sillas : Claude DABITCH, Christian MIRAMBET,  
St-Michel-de-Castelnau : Jean-Marie ZORILLA, Monique VALDIN.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne les représentants suivants pour siéger au SICTOM du Langonnais :**

### **• Délégués titulaires :**

Georges BERNARD, Jacqueline CARDOIT, Patrick CHAMINADE, Claude DABITCH, Michel DARGUENCE, Marc LABAT, Alain LABOUYRIE, Christian LAFARGUE, Jacky LAPORTE, Jean-Luc LARRERE, Jean-Claude LEBERON, Jean-Guy LEVEILLE, Christian MANSENCAL, Jeany PIZZINATO, Adeline PORTET, Jean-Marie ZORILLA.

### **• Délégués suppléants :**

Bernard BONHOMME, Bernard BORDENAVE, Jean-Pierre CAPES, René CARDOIT, Richard CASTAGNET, Isabelle COUHAULT, Nicole COUSTET, Bruno CRAPON, Bernard JAYLES, Alain LABARBE, Denis LABREZE, Paul-Claude LAGARDERE, Christian MIRAMBET, Marc POUJARDIEU, Maurice TRONCHON, Monique VALDIN.

## **3- Convention de mise à disposition de locaux et matériel**

Dans le cadre de l'adhésion au SICTOM du Langonnais, le Président explique qu'il est nécessaire de signer une convention entre les deux structures pour préciser la situation juridique, la consistance des locaux ou biens mis à disposition du SICTOM et les charges afférentes.

Lecture est faite du projet de convention et des pièces annexes.

- Jean-Pierre BAILLE insiste sur le tableau des amortissements transférés au SICTOM, annexé à la convention, en indiquant que les interlocuteurs de la CDC ont été tout à fait réceptifs et ont eu véritablement le sens de l'intérêt collectif. Cette adhésion est une opportunité réelle pour la CDC à la fois d'un point de vue financier, mais aussi technique, car l'on pourra

faire évoluer le service rendu. Cette amélioration n'aurait été concevable à l'échelle de la CDC qu'à condition de faire évoluer les tarifs.

- M. LOUBIERE interroge le Président sur les besoins futurs en bacs de regroupement. Vers qui faudra-t-il se tourner ?

- Jean-Pierre BAILLE précise que les besoins remonteront au niveau du SICTOM, qui gère désormais la compétence.

- Jean-Pierre EGGENSPIELER évoque la question de la réhabilitation des décharges.

- Jean-Pierre BAILLE indique que l'on a transféré avant tout un problème de collecte. La question des décharges devra être examinée dans un second temps. Il demande aux élus de lui faire confiance sur ce sujet pendant quelques temps encore.

En ce qui concerne la benne à ordures ménagères, il souligne qu'il était inconcevable de transférer la benne, qui aurait été un casus belli. Il est bien évident que la CDC aurait eu du mal à renouveler la benne. Or cette benne achetée par le Syndicat du Pays de Captieux en 1999, qui avait contracté un emprunt sur 12 ans, a été transférée à la CDC en 2002. La CDC a continué à rembourser le crédit.

Techniquement, l'on ne peut amortir ce type de matériel sur plus de 5 ans, exceptionnellement sur 7 ans. Si l'on emprunte au-delà de l'amortissement, quand le matériel est obsolète, on continue à rembourser l'emprunt. On ne pouvait donc raisonnablement transférer cette charge au SICTOM. Il faudra tenir compte à l'avenir de ce genre d'expérience en faisant coïncider la durée de l'amortissement avec celle du financement !

**Appelé à délibérer, le Conseil communautaire à l'unanimité de ses membres décide :**

- **d'approuver le projet de convention de mise à disposition de locaux et matériel entre la Communauté de Communes Captieux-Grignols et le SICTOM du Langonnais ;**
- **d'autoriser le Président à signer ladite convention.**

\*\*

### **Achat de conteneurs et de plateformes pour les ordures ménagères**

Jean-Pierre BAILLE explique que la CDC a la possibilité financière d'acquérir des conteneurs supplémentaires et des plateformes avant le transfert au SICTOM. Des devis ont été sollicités pour 30 bacs et 25 plateformes :

- 5127.55 € TTC pour les plateformes béton
- 4960.05 € TTC pour les bacs.

Si la proposition est retenue, il sera nécessaire de prévoir un virement de crédits.

**Le Conseil approuve la décision.**

\*\*

### **Décisions modificatives**

#### **1- Décision modificative n°1 – budget général**

Le Président propose la décision modificative suivante sur le budget général 2009 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6188 Autres frais divers		50 000.00		
D- 673 Titres annulés		500.00		
R- 6459 Remboursements sur charges de SS				50 500.00
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2183 Matériel de bureau opération 21 achat de matériel administratif		1 500.00		
D- 2318 Autres immobilisations corporelles opération 23 travaux de voirie 2008	1 500.00			
<b>Total</b>	<b>1 500.00</b>	<b>52 000.00</b>		<b>50 500.00</b>
<b>Total général</b>		<b>50 500.00</b>		<b>50 500.00</b>

**Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **approuve la décision modificatives n°1 telle que désignée ci-dessus ;**
- **charge le Président de l'exécution de la présente délibération, dont copie sera adressée à Mme la Trésorière de Bazas.**

## **2- Décision modificative n°1 – budget des ordures ménagères**

Le Président propose la décision modificative suivante sur le budget annexe des ordures ménagères 2009 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6411 Salaires, appointements	8 326.00			
D-648 Autres charges de personnel		3 900.00		
D-023 Virement à la section d'investissement	28 000.00			
D-6811 Dotations aux amortissements		45 676.00		
R- 773 Mandats annulés				13 250.00
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2188 Autres – opération bacs		17 676.00		
R- 021 Virement de la section de fonctionnement			28 000.00	
R-28031 Frais d'études				44 330
R-28153 installations à caractère spécifique				1 306.00
R- 28154 Matériel industriel				40.00
<b>Total</b>	<b>36 326.00</b>	<b>67 252.00</b>	<b>28 000.00</b>	<b>58 926.00</b>
<b>Total général</b>	<b>30 926.00</b>		<b>30 926.00</b>	

**Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **approuve la décision modificatives n°1 telle que désignée ci-dessus ;**
- **charge le Président de l'exécution de la présente délibération, dont copie sera adressée à Mme la Trésorière de Bazas.**

- Pierre LOUBIERE souhaite faire le point sur l'état de consommation des crédits au 23 juin 2009.

La gestion est saine. Sur le budget général, 43 % des dépenses de fonctionnement ont été réalisées pour 42 % de recettes. En investissement, 7 à 8 % de dépenses pour 37 % de recettes.

Sur le budget des ordures ménagères, 40 % des dépenses de fonctionnement ont été exécutées et 61 % des recettes.

- Madeleine LAPEYRE demande quelle est l'importance des prélèvements automatiques mis en place pour le recouvrement de la REOM.

- Pierre LOUBIERE précise qu'ils ont doublé en un an.

- Jean-Pierre BAILLE souligne que les prélèvements sont un moyen d'améliorer la trésorerie de la CDC.

\*\*\*

## **Installation de la CDC**

- Jean-Pierre BAILLE explique au Conseil communautaire qu'il a signé le sous-seing privé avec M. HERRERO.

- Michel DARGUENCE fait le point sur l'avancée du projet établi par l'architecte. Une réunion a eu lieu le 23 juin avec Jean-Luc ARQUEY, Sophie PUYO et lui-même.

L'architecte a modifié les premiers plans pour gagner en surface, tout en restant dans l'enveloppe budgétaire.

L'extension du bâtiment sera accolée au garage existant. L'esquisse prévoit 5 bureaux fermés et un espace ouvert pouvant accueillir 3 postes de travail. L'architecte doit faire une nouvelle proposition prévoyant des sanitaires et une douche pour le personnel, ainsi qu'un lieu de stockage des archives.

- Jean-Pierre BAILLE précise qu'il s'agit-là d'un point sur l'avancée du dossier. Rien n'est décidé et en tout état de cause, l'avis du Bureau sera requis.

\*\*

### **Mise en place d'une commission locale de gestion pour le transport des personnes à mobilité réduite**

Jean-Pierre BAILLE rappelle que le Conseil Général, compétent en matière de transports interurbains, a lancé un appel d'offres pour choisir le prestataire qui assurera la prestation de transport à la demande. La société VORTEX a été retenue.

Le Président explique que dans le cadre du lancement du service des transports à la demande des personnes à mobilité réduite et des publics captifs, le Conseil Général préconise la mise en place d'une commission locale de gestion

Sa composition peut être la suivante :

- les membres à voix délibérative : elle comprend des représentants du Conseil Général, de la Communauté de Communes (élus, représentants des CCAS des mairies),
- les membres à voix consultative : les associations représentées sur le territoire de l'intercommunalité, la MDSI.

La commission fixe les critères d'acceptation des demandes, peut recevoir les personnes (hors profil accès direct) ayant postulé pour bénéficier du service et statue sur leur admission.

Elle définit chaque année le prix de facturation des tickets de l'année suivante.

Il est proposé au Conseil de désigner un représentant par commune. La commission pourra fonctionner en désignant en son sein une équipe plus réduite chargée du fonctionnement courant.

**Appelé à délibérer, le Conseil décide de nommer comme membres de la commission locale de gestion en charge du service de transports à la demande les personnes suivantes :**

- **Commune de Captieux : Mme Florence RIVIERE**
- **Commune de Cauvignac : Mme Elisabeth POUCHETTE**
- **Commune de Cours-les-Bains : Mme Dominique NARBEBURU**
- **Commune de Escaudes : Mme Jeanine ROUCHALEOU**
- **Commune de Giscos : M. Jean-Pierre CAPES**
- **Commune de Goualade : Mme Jacqueline CARDOIT**
- **Commune de Grignols : Mme Françoise DUPIOL-TACH**
- **Commune de Labescau : M. Christian LAFARGUE**
- **Commune de Lartigue : Mme Frédérique GREGET**
- **Commune de Lavazan : Mme Jeannette LATRILLE**
- **Commune de Lerm-et-Musset : Mme Martine LAGARDERE**
- **Commune de Marions : M. Richard CASTAGNET**
- **Commune de Masseilles : M. Jean-Guy LEVEILLE**
- **Commune de Sendets : M. Bernard BONHOMME**
- **Commune de Sillas : M. Jean-Pierre EGGENSPIELER**
- **Commune de St-Michel-de-Castelnau : Mme Isabelle CAZENAVE**

- Jean-Pierre BAILLE propose de lancer une communication par le biais du Sabitout. La commission devra se réunir durant l'été afin de fixer les règles de fonctionnement.

- Madeleine LAPEYRE note la rapidité avec laquelle ce projet a vu le jour.

- Jean-Pierre BAILLE souligne l'absence d'investissements et l'opérationnalité du service Transports du Conseil Général, qui a l'expérience de partenariats avec d'autres communautés de communes du territoire girondin.

\*\*

## **Achat de terrains pour l'Ecopôle**

Jean-Pierre BAILLE expose l'idée de Pierre LOUBIERE de solliciter la SAFER pour l'achat de terrains. En effet, en l'absence d'EPFL, la SAFER peut être opérateur foncier pour la collectivité.

Un contact a été pris avec le Directeur de la SAFER Aquitaine qui a proposé la signature d'une convention pour l'achat de terrains et le portage financier. L'avantage, c'est que la SAFER négocie l'achat des terrains avec les propriétaires, évitant ainsi à la CDC d'être en prise directe avec les vendeurs.

Un premier projet de convention a été adressé à la CDC. Il sera examiné en suivant le processus décisionnel classique de la Communauté de Communes.

Jean-Pierre BAILLE explique qu'aujourd'hui il y a un certain nombre d'opportunités, qui ne sont que des pistes. Il est important de les explorer avant d'en parler au Conseil communautaire.

On reste sur l'idée que pourraient s'installer dans cette zone des entrepreneurs dont l'activité serait en harmonie avec le concept d'Ecopôle, soit parce que leur projet concernerait les énergies renouvelables, soit parce qu'il serait en rapport avec les éco-matériaux... Est-ce qu'au fur et à mesure de l'avancée du projet l'on élargira ou réduira l'éventail des candidats ? Il est trop tôt pour le dire.

**\*\***

## **Voirie**

### **1- Subvention exceptionnelle de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse**

Le Président explique à l'Assemblée que la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse a pris contact avec la CDC Captieux-Grignols car elle souhaite aider financièrement des collectivités victimes de la tempête KLAUS.

L'aide peut porter notamment sur des dégâts occasionnés sur la voirie. Jean-Pierre BAILLE rappelle que d'importants travaux de désencombrement des talus et bas-côtés ont dû être engagés par notre structure pour dégager les routes et permettre de réaliser le fauchage de printemps. Le coût s'est élevé à 8 400 € HT, soit 10 046.40 € TTC.

De même, le ruissellement des eaux a emporté un pont sur la route des Cultures à Captieux, engendrant un effondrement de la chaussée. Les travaux ont dû être réalisés rapidement pour rétablir la circulation (coût de l'opération 4 369.84 € HT, soit 5 226,33 € TTC).

L'enveloppe globale des travaux est de 12 769.84 € HT.

**Appelé à délibérer, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **de solliciter une subvention exceptionnelle de 5000 € auprès de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse ;**
- **d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires à l'élaboration du dossier.**

### **2- Demande de subvention exceptionnelle au Sénat**

Le Président explique que suite aux dégâts occasionnés par la tempête KLAUS, une subvention exceptionnelle peut être sollicitée auprès du Sénat pour les travaux de réparation de la voirie.

L'arrachage d'arbres et la chute des troncs sur la chaussée ont provoqué de graves dégâts sur le pont du ruisseau de Campin sur la VC n°5 de Saint-Loubert à Campin à Grignols. Les travaux sont estimés à 13 050 € H.T. par les services de la DDE.

**Appelé à délibérer, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **de solliciter une subvention exceptionnelle de 5000 € auprès du Sénat pour la réparation du pont du ruisseau de Campin à Grignols, dont les travaux sont estimés à 13 050 € HT.**
- **d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires à l'élaboration du dossier de subvention.**

### **3- Point sur les travaux 2009**

Marc LABAT fait le point sur les travaux de voirie 2009.

- En ce qui concerne les travaux de dégagement des fossés et bas-côtés, l'entreprise Tillos a effectué 84 heures de travail.

- Travaux de grosses réparations : la consultation a été lancée. 5 entreprises ont soumissionné. Toutes ont fait une offre de prix inférieure à l'estimation de la DDE, qui était de 361 311 € HT.

L'entreprise PEPIN a été retenue avec une offre de 286 714.75 € HT.

La route VC n°7 de Lugayosse à Captieux est dégradée du fait des rotations d'engins forestiers et nécessite sans doute des réparations ponctuelles pour éviter des accidents. Un point sera fait avec M. LARROUY pour évaluer la nature des travaux à engager.

- Fauchage : l'entreprise SARL de LA COTE a terminé le canton de Captieux il y a 8 jours. Le dégagement des points névralgiques est en cours. Les travaux seront terminés le 11 juillet. A partir du 15 juillet, les 16 routes concernées par les grosses réparations seront nettoyées.

- Marc LABAT souhaiterait que la commission voirie se réunisse fin juillet pour envisager éventuellement des travaux supplémentaires compte tenu de l'économie réalisée sur le marché PEPIN.

- Jean-Pierre BAILLE souhaiterait apporter quelques précisions par rapport au marché des travaux de grosses réparations. Un marché à bons de commandes sur 4 ans avait été contracté avec l'entreprise Pépin en 2007. En décembre 2008, après discussion avec Bernard JAYLES sur les prix du marché, Jean-Pierre BAILLE a préféré dénoncer le marché. A l'époque, quand cette décision a été prise, le risque a été évoqué.

Une nouvelle consultation a été lancée. Le risque pris est aujourd'hui payant. En dehors de notre satisfaction budgétaire, on en peut toutefois se réjouir de cet état de fait, qui traduit un malaise économique profond. Si l'entreprise propose de tels prix, c'est que le système est quelque part dégradé.

- Bernard JAYLES souligne que le maître d'œuvre devra être vigilant lors du suivi des travaux.

- Jean-Pierre EGGENSPIELER souligne que les travaux effectués par l'entreprise Tillos ont été correctement faits, mais les engins ont un peu dégradé la voirie à certains endroits.

- Jean-Pierre BAILLE retient l'idée que la commission voirie peut se réunir pour recenser les besoins. Il demande cependant à Marc LABAT de ne pas s'engager budgétairement d'autant que la demande de subvention DGE pour les travaux de voirie 2009 n'a pas été retenue. Seule la subvention pour les bureaux de la CDC a été accordée. Le manque à gagner n'est donc pas négligeable.

\*\*\*

## Personnel

Jean-Pierre BAILLE explique que la CDC est l'un des principaux employeurs du territoire avec de l'ordre de 70 agents permanents. En matière de personnel, un effort sensible a été engagé. Il prend l'exemple d'un compte-rendu d'une réunion des services en date du 16 juin, qui réunissait l'ensemble des responsables de services et la directrice de la CDC. Quelles sont les questions abordées ? Le taux d'absentéisme qui était de 14 % en 2008 est passé à 11 % pour les premiers mois de 2009. Cela pourrait être une satisfaction, mais ce n'en est pas une car le taux normal dans une collectivité comme la nôtre est de 6%. Il ne convient pas aujourd'hui de porter un jugement ou de trouver une solution. Il appartient aux techniciens de proposer des solutions pour faire changer les choses. En revanche, les élus doivent avoir les moyens de mesurer la gestion du personnel au regard de certains indicateurs.

C'est pour cela que seront communiqués régulièrement au Conseil Communautaire des tableaux de bord de gestion des ressources humaines.

Autres sujets abordés durant cette réunion des services : l'évolution de la masse salariale, le règlement de formation, le plan de formation, les évaluations.

Un travail important a également été fait d'amélioration de l'accueil des nouveaux agents. Un livret d'accueil a été conçu ; il explique le mode de fonctionnement de la collectivité, les compétences gérées, présente le service auquel est rattaché le nouvel agent, le statut du fonctionnaire, le règlement intérieur et la fiche de poste. Il aura la forme d'un classeur, qui pourra être réactualisé facilement.

Sur le service d'aide à domicile, des documents de communication ont également été réfléchis au sein de la commission ad'hoc (livret d'accueil pour les usagers, plaquette présentation du service).

## **1- Règlement intérieur**

Jean-Pierre BAILLE explique que la Communauté de Communes avait adopté en janvier 2008 un **règlement intérieur**, qu'il était nécessaire de compléter (notamment dans la partie consacrée au calcul des congés et aux autorisations d'absences).

Ce règlement :

- fixe les règles de discipline intérieure à la collectivité,
- rappelle les garanties qui sont attachées à l'application de ces règles,
- précise certaines règles relatives à l'hygiène et à la sécurité.

Il est destiné à organiser la vie dans la collectivité dans l'intérêt de tous. Il s'impose par conséquent à tout agent employé par la collectivité, quels que soient sa situation statutaire, son rang hiérarchique et son affectation dans les services. Ce document ne revêt cependant pas un caractère obligatoire.

Le Président indique que le projet de règlement a été soumis à l'avis du CTP de la Communauté de Communes, réuni le 26 mai 2009. Il a été adopté à l'unanimité.

**Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- **d'adopter le projet de règlement intérieur de la collectivité, annexé à la présente délibération.**
- **charge le Président de l'application du présent règlement.**

## **2- Augmentation de l'enveloppe octroyée au titre du régime indemnitaire**

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire a voté une enveloppe de 27 279.99 € au titre des IAT attribuées aux agents. Il propose de verser une prime exceptionnelle aux agents mutés vers le SICTOM du Langonnais pour le service rendu à la collectivité, soit une enveloppe supplémentaire de 902 €.

**Appelé à délibérer, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :**

- **d'attribuer une prime exceptionnelle aux agents mutés vers le SICTOM du Langonnais ;**
- **d'augmenter l'enveloppe globale dédiée aux IAT de 902 €, soit un montant total de 26 378.17 €**

## **3- Création au tableau des effectifs d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants à temps non complet**

Sophie PUYO explique que dans le cadre de l'ouverture de la Maison de l'Enfance et de la constitution de l'équipe, il est proposé de recruter une éducatrice de jeunes enfants pour assurer la continuité de la fonction de direction en l'absence de la directrice. Pour cela, il est proposé de créer un poste à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 21,5 heures.

**Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **la création au tableau des effectifs de la Communauté de Communes d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;**
- **ledit poste est créé pour une durée hebdomadaire de 17,5 heures à compter du 1<sup>er</sup> août 2009 ;**
- **l'inscription des crédits correspondants au budget de la Communauté de Communes.**

## **4- Création au tableau des effectifs d'un poste d'agent social de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet**

Pour faire face aux besoins du service de Grignols, il est proposé de créer un poste à temps non complet (26 heures hebdomadaires) d'agent social de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 01/08/2009. Ce poste serait occupé par un agent qui travaille actuellement à raison de 17h30/semaine (article 3/6<sup>ème</sup> alinéa).

**Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **la création au tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Captieux-Grignols d'un poste d'agent social de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;**
- **ledit poste est créé pour une durée hebdomadaire de 26 heures à compter du 1<sup>er</sup> août 2009 ;**
- **l'inscription des crédits correspondants au budget de la Communauté de Communes.**

\*\*\*

**Sabitout**

Sophie PUYO explique que la commission composée de Georges BERNARD, Pierre LOUBIERE, Claude DABITCH et Marc LABAT s'est réunie. Elle a fait le point sur l'existant et a proposé des pistes d'amélioration.

#### **Le constat :**

Le Sabitout est un bulletin d'annonces communautaires, communales et associatives.

Les annonces communales ou associatives sont transmises par les mairies et les différentes associations. Les articles communautaires sont rédigés en interne (Président, directrice des services, coordinatrice enfance-jeunesse, chargée de mission Agenda 21), ce qui explique sans doute le manque de régularité de la communication institutionnelle.

La fréquence de parution est bimensuelle.

Le journal est diffusé dans l'ensemble des foyers de la CDC par le biais de la Poste.

Il est mis en page puis imprimé en interne par un agent contractuel, employé sur la base de 7 h/semaine.

#### **Le coût de confection du Sabitout :**

En 2008, le coût global représentait 25 191 € dont 17 896 € (71 %) de charges à caractère suivante et 6611 € de charges de personnel.

A noter : 10 540 € de frais d'affranchissement et 6151 € de frais de location du duplicopieur.

#### **Ses atouts :**

- Un journal local : une diffusion sur l'ensemble du territoire communautaire, voire au-delà par le biais d'internet ;
- Le bulletin est lu et attendu, donc un bon vecteur de communication, qui permet de maintenir le lien social ;
- Support très apprécié des associations locales qui diffusent leurs informations (lotos, repas, assemblées générales...) ;
- Sa fréquence de parution permet une certaine réactivité.

#### **Ses faiblesses :**

- Malgré une tentative d'amélioration de la présentation, la maquette n'est toujours pas lisible :
  - les annonces des communes et des associations ne sont pas séparées,
  - un journal en noir et blanc qui ne favorise pas la lecture.
- Une qualité rédactionnelle des articles incertaine ou peu pertinente :
  - nécessité de reprendre le contenu de certains articles préparés par les associations,
  - une communication communautaire souvent trop administrative et non pas informative.
- Un journal plus associatif qu'institutionnel
- Les articles de la CDC sont individualisés en première page et pourtant la collectivité n'est pas mise en valeur
- Les informations communautaires ne sont pas suffisantes : quelques dossiers d'informations qui portent le plus souvent sur des sujets « sensibles » (ex. les ordures ménagères), qui ne contribuent pas à améliorer l'image de la CDC.

Face à ce constat, des propositions ont été faites.

#### **Les objectifs recherchés :**

- 1- Améliorer la communication institutionnelle de la CDC par une diffusion régulière des informations sur les projets et le fonctionnement des services
- 2- Conserver la communication des associations, garante du maintien du lien social
- 3- Maintenir l'information des communes à caractère fonctionnel

#### **L'outil de communication :**

Maintenir le Sabitout dans son principe mais changer le contenu en renforçant la communication de la CDC, en allégeant la présentation des informations associatives, le mémento et les petites annonces.

Le parti pris retenu : ne pas créer un outil complémentaire, de type journal communautaire spécifique, qui pourrait générer de la confusion, mais au contraire renforcer l'existant.

### **La fréquence :**

Une parution mensuelle et non plus bimensuelle est préconisée, avec une présentation des projets en cours de la CDC (suite au dernier conseil communautaire), des pages réservées aux associations, aux communes et aux informations générales (mémento, petites annonces, programmation du cinéma de Captieux).

- Avantages : réduction de moitié des coûts d'affranchissement
- Inconvénients : les associations et les communes devront s'astreindre à communiquer leurs informations bien en amont. Cette solution est possible puisque déjà en place en août où l'on n'imprime qu'un seul Sabitout.

### **Le format :**

- Parution mensuelle : un 6 pages (2500 exemplaires)

- Parution trimestrielle : la commission préconise la réalisation d'un 8 pages pour mettre en exergue les projets de la CDC et le fonctionnement de la structure (les compétences, le conseil communautaire, les commissions, les services...). Des photos et l'utilisation de la couleur pourront permettre d'agrémenter le journal.

### **Qui fait quoi ?**

- La commission préconise le recours à un prestataire extérieur, Mme Solange Degruson, professionnelle de la presse écrite, qui sera chargé de la partie rédactionnelle et de la mise en page.

Les avantages :

- le prestataire est soumis à l'obligation de répondre à un cahier des charges ce qui garantira la régularité dans la diffusion de l'information,
- apporter un regard extérieur sur le fonctionnement de la structure,
- mieux communiquer par un langage plus « journalistique » et moins administratif.

- Le groupe de pilotage préconise de charger le comité des vice-présidents de définir la ligne éditoriale du Sabitout trimestriel. Des allers-retours devront s'opérer entre le rédacteur du journal et le comité de rédaction pour validation du contenu des articles.

- Pour l'impression, elle sera confiée à l'agent en charge actuellement du Sabitout.

### **Le coût :**

Le coût actuel du Sabitout est de 23 327 €. Le coût de la nouvelle version serait de 23 496 €.

Suite à cet exposé, Jean-Pierre BAILLE demande si les propositions appellent des commentaires.

- Bernard JAYLES demande si des informations peuvent être diffusées par les syndicats d'eau et d'assainissement.

- Jean-Pierre BAILLE répond que dans la mesure où les informations concernent aussi les communes, c'est tout à fait possible.

- Mme ROUCHALEOU et M. LAFARGUE sont gênés par la fréquence mensuelle de parution. Ils craignent que les associations ne soient pas en mesure de fournir les informations à temps.

- Jean-Pierre BAILLE propose que l'on suive dans un premier temps les préconisations de la commission et que l'on fasse un point dans quelques temps sur le fonctionnement.

**Après débat, les propositions de la commission sont adoptées.**

\*\*\*

## OPAH

### **1- Demande de subvention de M. Philippe MEYNIE dans le cadre de l'OPAH-RR**

Le Président présente le dossier de demande de subvention, déposé par M. Philippe MEYNIE dans le cadre de l'OPAH-RR.

Monsieur MEYNIE Philippe vient de terminer la rénovation d'un logement locatif sur Grignols (28 avenue Jean Guérin) pour lequel il a décidé de signer une convention ANAH.

Le montant des travaux est de 60 136.33 € TTC. Le montant total des aides publiques s'élève à 27 014 €.

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 2 256 € à M. MEYNIE.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **décide d'attribuer à M. Philippe MEYNIE une subvention de 2 256 € au titre de l'opération de réhabilitation désignée ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer l'arrêté attributif de subvention.**

**Abstention de M. EGGENPIELER.**

### **2- Demande de subvention de la SCI Les Ecureuils**

Le Président présente le dossier de demande de subvention, déposé par la SCI Les Ecureuils dans le cadre de l'OPAH-RR.

La SCI Les Ecureuils, représentée par M. Jean-Paul MARTIN, veut rénover un logement locatif situé 35 bis route de Bazas à Captieux.

Le logement est actuellement loué mais la SCI souhaite engager des travaux en vue de faire réaliser des économies d'énergie au locataire. Des travaux de couverture sont également nécessaires.

Le coût des travaux est estimé à 21 603 € HT.

Les subventions attendues sont les suivantes :

ANAH (35%) :	7 561.00 €
ANAH Eco-prime	2 000.00 €
CR Aquitaine (5%)	1 080.00 €
CDC Captieux-Grignols (5%)	1 080.00 €
	-----
Total des subventions =	11 721.00 €

Le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 1 080 € à la SCI Les Ecureuils.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **décide d'attribuer à la SCI Les Ecureuils une subvention de 1 080 € au titre de l'opération de réhabilitation désignée ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer l'arrêté attributif de subvention.**

### **3- Demande de subvention de M. Jean-Luc GOURGUES**

M. GOURGUES Jean-Luc est propriétaire d'un immeuble locatif situé 12, Place du Marché à Grignols, vacant depuis octobre 2006.

Il souhaite produire un logement de type T4 d'une surface habitable de 187 m<sup>2</sup>.

Outre les travaux classiques de confort et d'amélioration de l'habitat, M. GOURGUES veut effectuer des travaux permettant de résorber le plomb.

Ces travaux sont estimés à 41 995.48 € HT, dont 5 382 € HT de travaux liés au plomb.

Les subventions attendues sont les suivantes :

ANAH (35%)	14 698.42 €
ANAH (plomb)	3 877.41 €
ANAH (vacance)	2 000.00 €

CR Aquitaine	2 099.00 €
CDC Captieux-Grignols	2 099.00 €
	-----
Total des subventions =	24 773.83 €

Le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 2 099 € à M. Jean-Luc GOURGUES.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **décide d'attribuer à M. Jean-Luc GOURGUES une subvention de 2 099 € au titre de l'opération de réhabilitation désignée ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer l'arrêté attributif de subvention.**

\*\*

### **Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un minibus avec la commune de Captieux**

Jean-Pierre BAILLE rappelle que la Communauté de Communes met à disposition de la commune de Captieux, depuis septembre 2004, un minibus pour l'organisation du transport des élèves d'Escaudes fréquentant l'école primaire de Captieux.

Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention, qui arrive à échéance le 24 juillet 2009.

Il est proposé de renouveler la convention de mise à disposition pour une durée d'un an.

**Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire à l'unanimité décide :**

- **de renouveler la convention de mise à disposition d'un minibus pour assurer le transport scolaire des élèves d'Escaudes, dont un projet est annexé à la présente délibération ;**
- **d'autoriser le Président à signer ladite convention.**

\*\*

### **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour l'année 2008**

Jean-Pierre BAILLE demande à Sophie PUYO de présenter le rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2008.**

\*\*

### **Questions diverses**

#### **1- Convention entre ERDF et la Communauté de Communes Captieux-Grignols**

Jean-Pierre BAILLE fait part d'un courrier de Madame la Sous-Préfète relatif à un don par ERDF de petits groupes électrogènes.

Dans les jours qui ont suivi la tempête KLAUS du 24 janvier dernier, ERDF a déposé à la Sous-Préfecture des petits groupes électrogènes individuels (3 KVA) afin de les mettre à disposition des communes, ces dernières étant chargées de les distribuer à leurs administrés.

Aujourd'hui, ERDF se propose d'en faire don aux communautés de communes. La CDC Captieux-Grignols pourrait bénéficier de 12 groupes.

En cas d'acceptation, il est demandé de signer une convention avec ERDF.

**Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire :**

- **accepte le don de 12 groupes électrogènes à usage individuel par ERDF ;**

- **autorise le Président à signer une convention avec ERDF.**

## **2- Don de l'association Sud-Ouest Solidarité**

Jean-Pierre BAILLE a reçu, le jeudi 17 juin 2009, dans les locaux du Journal Sud-Ouest, un chèque de 2 200 € de l'association Sud-Ouest Solidarité.

En effet, deux communautés de Communes, celle du Val de Leyre et celle de Captieux-Grignols ont été choisies pour recevoir un don, manifestation de solidarité des lecteurs de Sud-Ouest envers ceux qui ont eu à souffrir de la tempête Klaus.

Jean-Pierre BAILLE explique que ce don est destiné à aider des personnes physiques. Il propose que les communes fassent des propositions quant aux modalités de répartition des aides.

Christian LAFARGUE propose que l'on utilise les 2 000 € pour l'achat de 4 groupes électrogènes supplémentaires.

### **Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire :**

- **accepte le don de 2200 € de l'association Sud-Ouest Solidarité, qui permettra l'acquisition de groupes électrogènes pour le territoire ;**
- **décide d'affecter le montant de la recette à l'article 7713 – libéralités reçues du budget général.**

**3-** Christian MANSENCAL fait part d'une difficulté sur le territoire de la commune d'Escaudes. En effet, de nouveaux arrivants, employés par le chantier de l'autoroute, résident dans des caravanes installées chez des propriétaires privés. Ces personnes ne font aucun tri des déchets, déposent des quantités importantes de sacs poubelles, mais ne paient aucune redevance. Un recensement a été lancé auprès des propriétaires. Il demande comment agir pour leur faire payer la redevance

- Jean-Pierre BAILLE lui propose de communiquer à la CDC la liste des recensés pour leur adresser une facture de redevance.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.**